

COMMUNE de SEYSSES
10 Place de la Libération
31600 SEYSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 27
Excusés/Absents : 2
Procurations : 2
Votants : 29
Pour : 29

L'an deux mille vingt, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Convocation transmise aux élus et affichée en mairie le 10 décembre 2020.

PRESENTS : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Ana ROLDAN, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Sébastien CHAUDERON, Pascal NGUYEN, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Isabelle SIMONETTO, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE

EXCUSES/ABSENTS : Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN

PROCURATIONS : Fabio VITULLI à Jérôme BOUTELOUP, Mathilde ESCLASSAN à Ana ROLDAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Olivier CHAPRON

N° 4715

OBJET :

**CULTURE, JEUNESSE,
SPORT ET VIE
ASSOCIATIVE**

**Approbation du
règlement intérieur
de la Médiathèque et
instauration de la
gratuité
d'abonnement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission Culture, vie associative et vie des quartiers réunie le 3 décembre 2020 ;

Vu le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Monsieur le Maire rappelle l'existence d'un Règlement Intérieur de la Médiathèque de Seysses.

Il indique que le règlement intérieur d'une médiathèque a pour objet de codifier les rapports entre la médiathèque et ses usagers. C'est un ensemble de règles et d'usages instituant un cadre précis et délimitant le licite et l'illicite. C'est au règlement intérieur que le personnel de la médiathèque se réfère en cas de litige avec les usagers. Il convient d'opérer la mise à jour de certains articles.

Monsieur le Maire précise que le règlement proposé en annexe de cette note de synthèse a été examiné lors d'une séance de la commission Culture, vie associative et vie des quartiers le 3 Décembre dernier.

Il attire l'attention de l'assemblée sur le fait qu'au-delà des mentions habituelles, cette mise à jour introduit la gratuité aux adhérents. Cette éventualité a reçu un avis favorable de la commission.

Cette nouvelle mesure tarifaire s'appuie sur plusieurs éléments :

La ville de Seysses a signé une Convention de Service accompagnant un projet de lecture publique (décembre 2018) avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne sur laquelle elle s'engage à prêter gratuitement les documents et les ressources déposés par le CD31 à tous les publics sans distinction.

La ville de Muret a instauré la gratuité depuis 2015 pour toutes les communes de l'Agglomération.

Selon le manifeste de l'Unesco, en principe, « la bibliothèque publique doit être gratuite ».

Par ailleurs, Monsieur le Maire souhaite rappeler que la carte d'abonnement à

REÇU LE :

22 DEC. 2020

A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

	<p>la médiathèque est de 3 €/an, gratuite pour les enfants jusqu'à 18 ans, 6 € pour les extérieurs et 2 € pour les enfants extérieurs. Les recettes globales s'élèvent à 1600 €/an en moyenne gommée par le coût d'une régie à peu près équivalent.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le règlement intérieur de la médiathèque de la commune tel qu'annexé à la présente délibération et son entrée en vigueur au 1er janvier 2021, - d'instaurer la gratuité d'abonnement pour tous les adhérents de la médiathèque.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 22 DEC. 2020</p> <p>Affiché le : 22 DEC. 2020</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 21 décembre 2020.</p> <div style="text-align: center;">  <p>Le Maire, Jérôme BOUTELOUP</p> </div>

